



FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027



A remplir par chaque adhérent majeur ou parents/représentants légaux pour les enfants mineurs.

Nom de l'adhérent : Prénom de l'adhérent :

Date de naissance :

Adresse complète :

N° de portable : 2ème N° :

Si le licencié est mineur, merci de renseigner le numéro d'un des parents/représentants légaux.

Adresse email : @

☐ Je souhaite être ajouté au groupe Whatsapp « Le Trait Yainville Pongiste » sur lequel sont diffusées toutes les informations du club.

☐ J'autorise Le Trait Yainville Pongiste à utiliser des photographies ou vidéos me représentant (ou représentant mon enfant mineur) dans le cadre de la communication du club : site internet, réseaux sociaux, presse locale et autres supports de communication.

Documents à joindre à cette fiche d'inscription

Pour tous :

- le bordereau de demande de licence saison 2026/2027 FFTT n°26-2 (recto-verso pour les assurances) que vous pouvez récupérer sur le site du club letrait-yainville-pongiste.fr ou pendant les séances d'entraînements

- le règlement de la cotisation de préférence par virement bancaire ou par chèque (plusieurs chèques acceptables). Les documents d'aides (type Pass Sport) doivent être fournis en même temps que l'inscription

Pour les jeunes nés avant le : **50€**

Pour les adultes compétiteurs : **80€**

Pour les adultes loisirs : **50€**

Pour les mineurs :

- soit remplir l'auto-questionnaire FFTT 26-10-2 que vous pouvez récupérer sur le site du club letrait-yainville-pongiste.fr ou pendant les séances d'entraînements (si toutes les réponses au questionnaire sont « NON »)

- soit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition

Pour les personnes de 18 à 64 ans :

- soit remplir et valider son Parcours Prévention Santé (PPS)*

- soit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition (**obligatoire si PPS non validé**)

Pour les personnes de 65 ans et plus :

- soit remplir et valider son Parcours Prévention Santé (PPS) si vous ne changez pas de catégorie vétérans (tous les 5 ans)

- soit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition (**obligatoire en cas de changement de catégorie vétéran ou si vous n'avez pas validé le PPS**)

* Parcours Prévention Santé

Il s'agit de la nouvelle évolution du questionnaire médical qui était jusqu'à lors en place. Il est obligatoire pour toutes personnes majeures sauf si un certificat médical est fourni. Les démarches sont à faire entièrement en ligne. Une fois complété, le club sera prévenu et pourra valider votre adhésion.

